



COMMUNIQUE

Le Directeur général de l'Ecole nationale des régies financières (ENAREF) informe les administrations et les candidats des pays partenaires à l'inscription aux cycles A, B et C, de l'ouverture des tests de niveau d'entrée au titre de l'année scolaire 2023-2024 qui se tiendront en deux (02) sessions, respectivement le samedi 24 juin et le samedi 16 septembre 2023 à partir de 7H30 dans les locaux de l'établissement. Les filières ouvertes sont : Finances, Comptabilité, Fiscalité, Economie et développement, Aménagement du territoire et cadastre.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part au test, les candidats remplissant les conditions suivantes :

I. CYCLE A

I.1. -Pour les candidats externes (candidature individuelle ou privée)

I.1.1. Option Comptabilité, Fiscalité, Finances,

Être titulaire de la licence en droit ou en sciences économiques et de gestion ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.

I.1.2. Option : Economie et développement

- Être titulaire de la licence en sciences économiques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.

I.1.3. Option : Aménagement du territoire

- Être titulaire d'une maîtrise ou d'une licence LMD en sciences économiques, en géographie, en sociologie, en aménagement du territoire ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.

I.1.4. Option : Statistique et analyse du développement

- Être titulaire d'une maîtrise ou d'une licence LMD en sciences économiques en statistique ou tout autre diplôme reconnu équivalent.

I.1.5. Option, cadastre

- Être titulaire d'une licence (LMD) en droit, en économie, en topographie, en génie civil, ou en géographie ou d'une maîtrise en droit, en économie, ou en géographie.

I.2. -Pour les candidats internes (professionnels)

I.2.1. Option Comptabilité, Fiscalité, Finances, Economie et développement et aménagement du territoire

- Etre intégré dans la Fonction publique ;
- Etre titularisé dans son emploi ;
- Appartenir à la hiérarchie B1 ; A2 ou A3 ;
- Avoir une ancienneté de cinq (05) ans au moins à partir de la prise de service (*cette ancienneté peut être ramenée à trois (03) ans si l'intéressé est titulaire d'une licence en droit ou en économie*).

I.2.1. Option statistique et analyse du développement

- Être de la catégorie B1, A2 ou A3 et titulaire d'une maîtrise ou d'une licence LMD en sciences économiques, en statistiques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) années d'expérience professionnelle.
- Être de la catégorie B1, A2 ou A3 et titulaire d'un baccalauréat série D ou C et justifié de cinq (05) année d'expérience professionnelle.

I.2.2. Option, cadastre

- Etre titulaire du diplôme du cycle B de l'ENAREF option fiscalité ou titulaire du diplôme du BTS ou du DTS en topographie et en activité dans les services fonciers et justifier d'une ancienneté de trois (03) ans.
- Etre titulaire d'un baccalauréat C, D, E ou F et justifier d'une ancienneté de cinq (05) ans au moins dans les services fonciers publics ou privés.

II. CYCLE B

II.1. -Pour les candidats externes :

II.1.1. Option : Comptabilité, Fiscalité, Finances

- Etre titulaire du Baccalauréat (BAC) ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.

II.1.2. Option : cadastre

- Etre titulaire d'un baccalauréat série C, D, E ou F ou d'un baccalauréat professionnel en topographie ou en génie civil.

II.2. -Pour les candidats internes (professionnels) :

II.2.1. Option Comptabilité, Fiscalité, Finances

- Etre intégré dans la Fonction publique ;
- Etre titularisé dans son emploi ;
- Appartenir à la hiérarchie B2 ou B3 ou C1 ;
- Avoir une ancienneté de cinq (05) ans au moins à partir de la prise de service (*cette ancienneté peut être ramenée à trois (03) ans si l'intéressé est titulaire d'un baccalauréat*).

II.2.2. Option, cadastre

- Être titulaire du diplôme du cycle C de l'ENAREF, option fiscalité et justifier d'une ancienneté de trois (03) ans.
- Appartenir à la hiérarchie B2 ou B3 ou C1, être titulaire du diplôme du Baccalauréat série C, D, E ou F ou d'un baccalauréat professionnel en topographie ou en génie civil et justifier d'une ancienneté de cinq (05) ans au moins dans les services fonciers publics ou privés.

III. CYCLE C

- Être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier cycle (BEPC) ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Directeur Général de l'ENAREF, datée et signée du candidat et indiquant ses nom prénom (s), son adresse e-mail et son numéro de téléphone, le cycle et l'option (comptabilité, finances, fiscalité, économie et développement), ses catégorie et échelle (s'il est employé) ;
- la dernière situation administrative (candidats professionnels) ;
- une copie légalisée du diplôme requis selon le cycle considéré ou son attestation en cours de validité ;
- une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de recommandation ou l'aval délivré(e) par l'autorité compétente (candidats internes) ;
- un engagement de paiement des frais de scolarité dûment signé et certifié par une autorité compétente.

Les frais de dossiers s'élèvent à cinq milles (5.000) FCFA.

Les dossiers physiques de candidature seront reçus au Secrétariat de Madame la Secrétaire générale de l'ENAREF tous les jours ouvrables de 7h30 à 15 heures.

Les dossiers de candidature peuvent être déposés en ligne via un lien accessible sur le site web de l'ENAREF www.enaref.gov.bf

Délais de dépôt des dossiers : Vendredi 16 juin 2023 pour la première session et Vendredi 8 septembre 2023 pour la seconde.

ADMINISTRATION DES EPREUVES

Cycles		Epreuves	Durée	Coefficients
C		Dissertation	2H	02
		Epreuve de niveau	3H	03
B (direct ou externe)		Dissertation	2H	02
		Epreuve technique (culture générale et mathématiques)	3H	03
B (professionnel ou interne) Impôts	Toutes options	Dissertation	2H	02
	Fiscalité	Législation fiscale	3H	03
	Comptabilité	Comptabilité publique		
	Finances	Législation financière		
	Cadastre	Epreuve technique professionnelle		
A (direct ou externe)		Dissertation	2H	02
		Droit ou économie au choix	3H	03
A (interne ou professionnel)	Toutes options	Dissertation	2H	02
	Fiscalité	Législation fiscale	3H	03
	Comptabilité	Comptabilité publique		
	Finances	Législation financière		
	Economie et développement	Epreuve technique professionnelle		
	Aménagement du territoire	Epreuve technique professionnelle		
	Statistique et analyse du développement	Mathématiques		
	Cadastre	Epreuve technique professionnelle		

Les épreuves se dérouleront à l'ENAREF le samedi 16 septembre 2023 selon le programme ci-après :

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.



Adama BADOLO
 Officier de l'Ordre de l'Étalon